

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 29 avril 2020

Date de la convocation: 21/04/2020

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt et le vingt-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joseph FROMIGUE,

Présents : 5
Présents : Joseph FROMIGUE, Pierre CAPOU, Christian COUMET, Catherine LISSARRAGUE, Marianne SARTHOU

Votants : 5
Représentés :

Excusés : André CAZÈRES, Brigitte CAPOU, Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Alain LARROUDÉ, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Françoise TREY

Absents :

Secrétaire de séance : Pierre CAPOU

2020_022 - Objet : Budget principal - affectation du résultat de fonctionnement 2019

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020_15 POUR ERREUR DE SAISIE

Le Conseil Syndical,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 367 512.10

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	301 656.12
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	237 746.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	65 855.98
Résultat cumulé au 31/12/2019	367 512.10
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	367 512.10
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	60 844.00
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 04/05/2020	
065-256501321-20200429-2020_022-DE	

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)

306 668.00

B.DEFICIT AU 31/12/2019

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à ST SAVIN, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/05/2020
065-256501321-20200429-2020_022-DE